



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE
DE
BELLEGARDE
(30127)

SECURITE/REGLEMENTATION/
CONTENTIEUX

Bellegarde, le 04 septembre 2025

DÉCISION 2025 – 0087 SRC

Objet :
Désignation de M Éric MAZELLIER,
Adjoint au Maire, délégué à la sécurité,
Audience à victime
Cours d'Appel de Nîmes
Tribunal Judiciaire de NÎMES
Tribunal des Enfants

Le Maire de la commune de BELLEGARDE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération n° 20-013 du 10 juin 2020 du conseil municipal portant délégations du Maire ;

Vu l'audience du 17 septembre 2025 par le juge des Enfants ;

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de prendre toutes mesures afin de préserver les intérêts de la commune ;

DÉCIDE

De désigner expressément M Eric MAZELLIER, adjoint au Maire, délégué à la sécurité, afin qu'il assure la défense des intérêts de la commune de Bellegarde dans l'instance sus citée.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de la commune www.bellegarde.fr le 10 septembre 2025 et dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du GARD,
- Monsieur Eric MAZELLIER,

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde.



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date de notification. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.